

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 24 Mars (24/03/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maité GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Aïzen ABOUA (représenté par M. Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

FINANCES COMMUNALES

05 – 24 Mars 2016

TAUX D'IMPOSITION 2016 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Mme HEMERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2331-3,

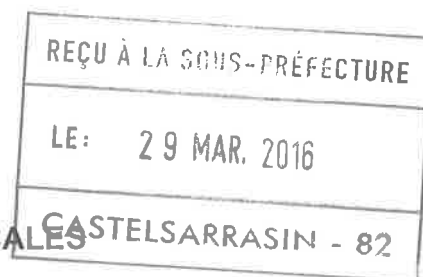
Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2016,

Vu l'état 1259 établi par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

A 24 voix pour, 5 voix contre (Mmes DULAC, FANFELLE ; MM. BOUSQUET, CHARLES, VALLES), et 4 abstentions (Mmes CASTRO, CLARMONT ; MM. BENECH, GUILLAMAT),



DECIDE de reconduire les taux d'imposition de 2015,

DE FIXER les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Taux 2015	Taux 2016	Bases 2016 Prévisionnelles	Produit 2016
Taxe d'habitation	18,69 %	18,69 %	14 608 000	2 730 235
Taxe foncière (bâti)	30,03 %	30,03 %	12 139 000	3 645 342
Taxe foncière (non bâti)	182,77 %	182,77 %	296 300	541 548
			Produit fiscal attendu	6 917 125

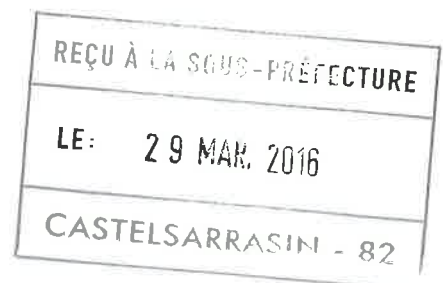
Pour copie conforme

Moissac le 25 mars 2016

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :